

Michel CABE

« Majourdon »

31420 CAZENEUVE-MONTAUT

Tél/Fax.: 05.61.98.73.19

michel.cabe@laposte.net

Monsieur le Procureur de la République

31 800 Saint-Gaudens

Cazeneuve-Montaut, le 18 décembre 2005

OBJET : SYGES (suite)

Monsieur le Procureur de la République,

Le 7 juillet dernier, je vous signalai un certain nombre de faits, que je qualifiai alors d'« anomalies » concernant la gestion passée du syndicat Garonne et Salat, dit SYGES, dont j'ai été élu président le 13 juin 2005.

Des documents, découverts le 22 novembre 2005 par Jean Bernard PORTET, premier magistrat de ROQUEFORT SUR GARONNE, en sa mairie qui abrita le SYGES sous la présidence de Jean-Louis IDIART, viennent malheureusement confirmer mes précédentes constatations.

Dans un registre, contenant apparemment la totalité des extraits de délibérations soumis par Jean-Louis IDIART au contrôle de légalité entre 1993 et 1996, on trouve en effet, par exemple, 22 décisions censées avoir été prises le 23 septembre 1995... jour du renouvellement du président et du bureau à la suite des élections municipales.

Ce registre m'a été remis par Jean Bernard PORTET le 24 novembre dans sa mairie où nous avons mis à jour, après un nouvel examen des archives, des éléments ayant trait au programme LEADER qui nous avaient précédemment échappés.

Extrêmement surpris par une première analyse, j'ai soumis ces documents lors d'une rencontre à mon domicile à messieurs DUCUING (Chambre Régionale des Comptes), PORTET et STUYCK (ancien maire de SAINT-MARTORY).

Nous avons décidé de les montrer au bureau du SYGES que j'ai réuni le 5 décembre dernier.

Les réflexions unanimes des membres présents (seul le vice-président Pierre CASTÉRAS, Conseiller Régional, ancien assistant parlementaire de Jean-Louis IDIART, était absent) ont conforté ma décision de vous soumettre ce qui pourrait constituer des faux en écritures publiques.

Des incohérences flagrantes, le témoignage de délégués de l'époque ou leurs notes écrites prises lors des réunions, tout cela corroboré par des fichiers informatiques retrouvés sur une disquette, paraissent en effet l'indiquer.

La chose me semble d'autant plus grave que certaines des délibérations ainsi « fabriquées » ont permis de payer notamment un certain nombre de « services » dont on peut dire pour le moins qu'ils n'ont été que très partiellement rendus.

Il en est ainsi d'un CD-ROM, payé **250 607 F** à la société TERALOGIE, un an avant la livraison d'une maquette inexploitable et totalement inutile, de diverses prestations payées à la société APE TOULOUSE pour un montant total de **322 080.40 F**, incluant notamment la création et l'impression d'une plaquette publicitaire d'un coût de 178 944 F qui, à notre connaissance, n'a jamais vu le jour.

Il sera d'autant plus difficile au SYGES de récupérer des documents utilisables que les sociétés avec lesquelles a traité Jean-Louis IDIART ont aujourd'hui disparu. On notera que c'est également le cas de l'ARIM, association à laquelle Jean-Louis IDIART a payé, comme je vous le signalai le 7 juillet dernier, la coquette somme de **415 100 F** pour un Programme Local de l'Habitat extrêmement succinct.

Bien avant on avait assisté aussi à la disparition de TEN et BEMES après que Jacques DURRIEU ait mandaté **314 294 F** pour une étude particulièrement sommaire.

Tout cela est d'autant plus gênant, qu'afin de régler, en 1995, ces prestations douteuses qui, normalement, devaient être entièrement financées par les crédits du programme LEADER, on a fait supporter aux communes membres du SYGES les frais financiers d'un emprunt souscrit dans l'attente du versement des subventions.

On notera d'ailleurs que la décision d'emprunter auprès du Crédit Agricole aurait été prise le ...
...23 septembre 1995.

Il est curieux de constater qu'aucune des notes (retrouvées à ce jour) prises par les personnes assistant à la réunion ne mentionne ce détail (pas plus d'ailleurs qu'elles n'évoquent 20 autres décisions censées avoir été prises ce jour-là et engageant financièrement le syndicat pour plusieurs millions de francs).

Certaines des délibérations ont par ailleurs permis de régler des frais de fonctionnement qui, au dire de la Chambre Régionale des Comptes n'avaient pas les contreparties suffisantes en recettes de fonctionnement (notamment sous forme de participations des communes).

Il ressort en effet du contrôle de gestion actuellement effectué par le magistrat Jean-Paul SALEILLE et son assistant Jean-Pierre DUCUING que la section de fonctionnement des comptes du syndicat qui, officiellement, était présentée en équilibre, montre en fait un déficit voisin de 1 600 000 F.

Jean-Louis IDIART a en effet « produit », par exemple, le 1er octobre 1996, une délibération qui a permis de « réinjecter » artificiellement en recettes 613 060 F (voir le document sur l'affaire MAP ENGINEERING que je vous avais communiqué le 7 juillet dernier, pages 77 à 79).

Là aussi, les notes d'une déléguée de l'époque destinées à informer son conseil municipal confirment la manipulation, j'ose dire « grotesque », de la réalité.

J'avoue ne pas savoir comment, en langage juridique on caractérise le « tripatouillage » d'une comptabilité publique.

Voilà en quelques mots résumé l'essentiel de mes constatations.

Je joins en annexe divers petits exposés sur les dossiers qui me paraissent les plus sensibles et les documents essentiels s'y rapportant.

Un CD-ROM réunit par ailleurs une variante plus exhaustive de cette version papier.

Pour terminer, je dois vous avouer, Monsieur le Procureur, qu'après trois ans passés à étudier les archives du SYGES, je ne comprends toujours pas comment on aurait pu être aussi incompétent et laxiste pour en arriver à un tel gâchis.

Autrement dit, j'en viens à me demander s'il n'est pas envisageable qu'à un moment ou un autre, certaines des opérations conduites à l'insu des délégués syndicaux aient servi au financement d'un parti politique ou pire à un enrichissement personnel.

Mes faibles moyens ne me permettent malheureusement pas d'en apporter les preuves, mais certains indices n'en sont pas moins extrêmement troublants.

J'ai cru m'apercevoir lors de l'audience de Monsieur Gaston ESCUDÉ¹ le 15 décembre dernier que le tribunal et vous-même paraissiez décidés à mettre fin à un certain nombre de pratiques particulièrement contestables qui sont devenues habituelles dans notre Comminges.

J'espère que vous voudrez bien instruire les faits que je vous signale et m'indiquer si, comme je le crois, ils relèvent eux aussi de pratiques condamnées par la loi.

Dans le cas où, par contre, nous serions ainsi un certain nombre d'élus coupables d'avoir exagéré des peccadilles, comme d'aucuns le prétendent, je vous serais infiniment reconnaissant également de me le faire savoir. Je pense que dans ce cas, bon nombre de mes amis et moi-même n'auront plus qu'à démissionner.

Dans l'attente d'une réponse à mes interrogations, je reste à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, l'assurance de ma haute considération.

Michel CABÉ
"Majourdon"
31420 CAZENEUVE-MONTAUT
Tél/Fax: 05 61 98 73 19
michel.cabe@laposte.net

Pièces jointes :

- Délibérations du 23 septembre 1995 et ultérieures + analyse
- dossier sur un CD-ROM commandé à la société TERALOGIE et payé 250 607 F (délibération du 23 septembre 1995 sujette à caution)
- éléments sur la société APE TOULOUSE et ses « associés » et le programme de communication vendu au SYGES pour la somme de 350 544.40 F (détail ci-après)
- dossier sur l'enquête payée à APE TOULOUSE et Gilles SIRE 93 210.40 F.
- dossier sur un forum ayant duré 2 heures, le 22/11/1996, payé 78 390 F à la société APE TOULOUSE (délibérations du 23/09/1995 sujettes à caution)
- dossier sur une plaquette promotionnelle non livrée, mais payée 178 944 F à la société APE TOULOUSE (délibérations du 23/09/1995 sujettes à caution)
- CD-ROM contenant :
 - version PDF des dossiers précédents celui sur les délibérations contient copie de tous les documents présents dans le registre retrouvé le 22 novembre 2005 à ROQUEFORT SUR GARONNE).
 - classeur EXCEL (comptabilités, analyse des projets et documents, etc.)
 - copie du prototype de CD-ROM fourni par TERALOGIE
 - copie de la disquette retrouvée le 22/11/2005 à ROQUEFORT SUR GARONNE contenant les textes d'un certain nombre de délibérations
 - texte du présent courrier

¹ Je tiens à votre disposition les mémoires que nous avons fait parvenir au tribunaux administratifs de Toulouse et de Bordeaux dans l'affaire qui nous oppose à la commune de CAZERES, où l'on voit que M. Gaston ESCUDÉ appuie sa décision de ne plus postuler à l'adhésion au SYGES sur une décision fort opportunément scotchée dans le registre des délibérations. Vous verrez également comment Gaston ESCUDÉ qui avait décidé de se désengager du SYGES en 1990, assistait tout de même à une commission d'appel d'offres du syndicat les 19 et 25 avril 1995, dans laquelle officiait il est vrai l'architecte CHARRIÈRE.